

FCP SALAMETT CAP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS », nous avons procédé à l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « FCP SALAMETT CAP » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2014. Ces états financiers présentent :

-Un Actif Net s'élevant à	14 631 206,321 TND
-Un Résultat d'Exploitation s'élevant à	344 154,586 TND
-Un Résultat net de	362 241,952 TND

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Placements « FCP SALAMETT CAP » au 31 décembre 2014, ainsi que sa performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous vous informons que nous avons relevé un dépassement non autorisé dans le taux d'emploi de l'actif en titres émis ou garantis par un même émetteur fixé à un maximum de 10% de l'actif net tel que prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001. Il s'agit des titres émis par la Banques « ARAB TUNISIAN BANK ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers, des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2014.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne présente des insuffisances majeures.

Tunis, le 23 mars 2015

Le Commissaire Aux Comptes :
M. Mahmoud ZAHAF

BILAN
ARRETE AU 31/12/2014
(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2014	31/12/2013
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	8 156 214	8 417 661
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	720 549	575 693
b- Obligations et valeurs assimilées	7 435 665	7 841 968
c- Autres valeurs	0	0
AC2- Placements monétaires et disponibilités	6 494 277	2 865 717
a- Placements monétaires	3 980 091	2 504 233
b- Disponibilités	2 514 187	361 484
AC3- Créances d'exploitation	0	0
AC4- Autres actifs	0	0
TOTAL ACTIF	14 650 491	11 283 378
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	17 225	18 053
PA2- Autres créditeurs divers	2 061	2 661
TOTAL PASSIF	19 285	20 713
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	14 147 345	10 899 934
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	0	0
b- Sommes distribuables de l'exercice	483 861	362 731
ACTIF NET	14 631 206	11 262 665
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	14 650 491	11 283 378

**ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2014
(Exprimé en dinars)**

	<u>DU 01/01/2014</u> <u>AU 31/12/2014</u>	<u>DU 01/01/2013</u> <u>AU 31/12/2013</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	362 129	464 065
a- Dividendes	11 485	11 233
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	350 644	452 832
c- Revenus des autres valeurs	0	0
PR 2- Revenus des placements monétaires	97 135	148 499
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	459 264	612 565
CH 1- Charges de gestion des placements	104 859	140 520
REVENU NET DES PLACEMENTS	354 405	472 045
CH 2- Autres charges	10 251	14 084
RESULTAT D'EXPLOITATION	344 155	457 961
Régularisations du résultat d'exploitation	139 707	-95 230
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	483 861	362 731
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-139 707	95 230
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	18 087	8 369
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0	-360
- Frais de négociation de titre	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	362 242	465 970

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2014**

	DU 01/01/2014 AU 31/12/2014	DU 01/01/2013 AU 31/12/2013
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d'Exploitation	344 155	457 961
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	18 087	8 369
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	-360
d- Frais de négociation de titres	0	0
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0	0
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	11 685 764	6 719 578
_ Régularisation des sommes non distribuables	17 607	3 791
_ Régularisation des sommes distribuables	352 750	212 688
_ Droits d' entrée	0	0
b- Rachats		
_ Capital	-8 804 270	-11 677 092
_ Régularisation des sommes non distribuables	-9 648	-5 876
_ Régularisation des sommes distribuables	-235 905	-308 715
_ Droit de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 368 541	-4 589 655
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	11 262 665	15 852 320
b- en fin d'exercice	14 631 206	11 262 665
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	863 680	1 256 776
b- en fin d'exercice	1 082 905	863 680
VALEUR LIQUIDATIVE	13,511	13,040
AN6- TAUX DE RENDEMENT	3,61%	3,39%

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

EXERCICE 2014

I. PRESENTATION GENERALE DU FCP SALAMETT CAP

Le « **Fonds commun de placement SALAMETT CAP** » en abrégé « **FCP SALAMETT CAP** » de catégorie **Obligataire**, est régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, a obtenu l'agrément du CMF N°21-2006 en date du 24 Mai 2006.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 10.000 parts de 10 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

II. REFERENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

III. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

III.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

III.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2014, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

III.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix de réalisation.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix de réalisation.

III.4 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

IV. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

Le bilan de l'exercice 2014 totalise tant à l'actif qu'au passif.....	14 650 491,445 11
Contre au 31 décembre 2013.....	283 378,310
Enregistrant une augmentation de	3 367 113,135

L'exercice 2014 a dégagé : un résultat d'exploitation bénéficiaire de.....	344 154,586
Contre un résultat d'exploitation bénéficiaire en 2013 de	457 960,980

Et un résultat net au sens de la norme comptable de.....	362 241,952
Contre un résultat net au 31 décembre 2013 de.....	465 970,011

L'exercice 2014 a dégagé des sommes distribuables de.....	483 861,293
Les sommes distribuables au 31/12/2013 s'élèvent à.....	362 730,792

Nous vous présentons ci-après les états financiers comparés des exercices 2014 et 2013, tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration du gestionnaire, ainsi que les notes complémentaires considérées utiles.

V NOTES COMPLEMENTAIRES

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2014	% de l'Actif Net
AC1. PORTEFEUILLE-TITRES	146 205	7 967 473,905	8 156 214,183	55,75%
AC1-A. Actions et Valeurs Assimilées	33 335	703 758,905	720 549,150	4,92%
Titres OPCVM	33 335	703 758,905	720 549,150	4,92%
FCP Salamett Plus	32 000	338 660,350	336 864,000	2,30%
General Obligataire Sicav	1 150	121 034,050	117 436,850	0,80%
FCP Capitalisation et Garantie	185	244 064,505	266 248,300	1,82%
AC1-B. Obligations et valeurs assimilées	112 870	7 263 715,000	7 435 665,033	50,82%
Emprunts National	1 000	100 000,000	102 713,973	0,70%
Emprunt National Catégorie C	1 000	100 000,000	102 713,973	0,70%
Emprunts de sociétés	111 720	7 013 715,000	7 181 912,987	49,09%
Amen Bank SUB 2008 B	10 000	700 000,000	724 164,384	4,94%
Amen Bank SUB 2009	3 000	199 965,000	202 273,234	1,38%
ATB 2007/ 1 CATEG D	2 500	180 000,000	185 939,317	1,27%
ATB SUB 2009	15 000	937 500,000	963 329,014	6,58%
ATL SUB 2008	3 000	240 000,000	244 860,493	1,67%
ATL 2009/2	3 000	120 000,000	121 353,205	0,83%
ATL 2010/1	6 000	120 000,000	122 121,179	0,83%
ATL 2014/3	4 000	400 000,000	400 066,630	2,73%

ATTIJARI LEASING 2014	2 320	232 000,000	232 236,449	1,59%
BTE 2009	2 500	125 000,000	126 553,425	0,86%
BTE 2011	1 000	100 000,000	104 367,150	0,71%
BTK 2014-1	2 500	250 000,000	250 684,658	1,71%
CHO 2009	3 000	187 500,000	188 527,052	1,29%
CHO COMPANY 2009	2 000	125 000,000	125 015,923	0,85%
CIL SUB 2008	3 000	300 000,000	316 732,603	2,16%
CIL 2011/1	3 500	140 000,000	145 461,427	0,99%
HAnnibal Lease 2010/1	2 000	40 000,000	40 960,626	0,28%
Hannibal Lease 2010/2	1 900	38 000,000	38 163,410	0,26%
Hannibal lease 2012/1	5 000	300 000,000	304 255,167	2,08%
Hannibal Lease 2014/1	3 000	300 000,000	303 168,986	2,07%
Meublatex 2008	2 000	80 000,000	81 193,030	0,55%
STB 2008/1 CAT D	10 000	760 000,000	786 211,829	5,37%
STB 2008/2 6.5%	5 000	343 750,000	359 274,315	2,45%
TL 2010/1	5 000	100 000,000	102 550,176	0,70%
TL SUB 2010	5 000	200 000,000	207 956,094	1,42%
UIB 2009/1	5 000	375 000,000	383 077,808	2,61%
UNIFACTOR 2013	1 500	120 000,000	121 415,403	0,83%
Fonds Commun de Créances	150	150 000,000	151 038,073	1,03%
FCC BIAT Credim2 PP3	150	150 000,000	151 038,073	1,03%

Les mouvements du portefeuille-titres du FCP SALAMETT CAP :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP SALAMETT CAP, se détaillent comme suit :

	cout d'acquisition	intérêts courus	plus ou moins value latentes	Valeur au 31/12
Solde au 31-12-2013	8 217 854,626	201 548,314	-1 741,850	8 417 661,090
Acquisition de l'exercice				
Emprunt de société	1 182 000,000			1 182 000,000
Emprunt national	100 000,000			100 000,000
TITRE OPCVM	126 324,000			126 324,000
Remboursement de l'exercice				
Remboursement Emprunt de société	1 508 260,000			1 508 260,000
Remboursement Emprunt d'état*	150 000,000			150 000,000
Décote /surcote Emprunts d'état	444,721			444,721
Variation des intérêts courus		-29 598,281		-29 598,281
Variation des +/-values potentielles			18 532,095*	18 532,095
Solde au 31-12-2014	7 967 473,905	171 950,033	16 790,245	8 156 214,183

*Hors décote et surcote Emprunts d'Etat.

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2014, à **3 980 090,586 Dinars** et se détaillant comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Emetteur/ Banque</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.12.2014</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Placements Monétaires			3 979 580,088	3 980 090,586	27,20%
Certificat de dépôt 09/02/2015	ATB	8	3 979 580,088	3 980 090,586	27,20%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2014, à **2 514 186,676 Dinars** et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **362 129,213 Dinars** au 31.12.2014, contre **464 065,200 Dinars** au 31.12.2013 et se détaillant comme suit :

<i>REVENUS</i>	<i>Montant au 31.12.2014</i>	<i>Montant au 31.12.2013</i>
Dividendes	11 484,850	11 233,010
Revenus des emprunts d'Etat	3 057,044	37 557,580
Revenus des obligations et FCC	347 587,319	415 274,610
TOTAL	362 129,213	464 065,200

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2014, à **97 134,737 Dinars**, contre **148 499,464 Dinars** au 31.12.2013 et se détaillant comme suit :

<i>REVENUS</i>	<i>Montant au 31.12.2014</i>	<i>Montant au 31.12.2013</i>
Revenus Certificats de dépôts	24 350,609	30 663,336
Revenus Placements à terme	258,493	64 808,497
Revenus du compte Bancaire	72 525,635	53 027,631
TOTAL	97 134,737	148 499,464

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2014, à **104 858,820 Dinars**, contre **140 519,703 Dinars** au 31.12.2013 et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

Cette rubrique se détaille comme suit :

Charges de gestion des placements	31.12.2014	31.12.2013
Rémunération du gestionnaire	96 598,820	132 259,721
Rémunération du dépositaire	8 260,000	8 259,982
Total	104 858,820	140 519,703

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2014 à **10 250,544 Dinars**, contre **14 083,981 Dinars** au 31.12.2013 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31.12.2014	31.12.2013
Redevance CMF	10 232,364	14 009,797
Charges Diverses	18,180	74,184
Total	10 250,544	14 083,981

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2014, à **19 285,124 Dinars** contre **20 713,105 Dinars** au 31.12.2013 et s'analyse comme suit :

PASSIF	31.12.2014	31.12.2013
- Frais du gestionnaire	8 964,563	9 792,567
- Frais du dépositaire	8 260,000	8 260,000
Total Opérateurs créditeurs	17 224,563	18 052,567
- Redevance CMF	949,585	1 037,301
- Retenue à la source	1 110,976	1 623,237
Total autres créditeurs divers	2 060,561	2 660,538
TOTAL	19 285,124	20 713,105

CP1- Note sur le capital :

	31.12.2014	31.12.2013
Capital initial		
Montant	: 10 899 934,413 Dinars	: 15 394 157,524 Dinars
Nombre de titres émis	: 863 680	: 1 256 776
Nombre de porteurs de parts	: 2	: 2
Souscriptions réalisées		
Montant	: 11 685 764,321 Dinars	: 6 719 578,443 Dinars
Nombre de titres émis	: 894 690	: 532 691
Rachats effectués		
Montant	: 8 804 269,554 Dinars	: 11 677 091,614 Dinars
Nombre de titres rachetés	: 675 465	: 925 787
Somme distribuable de l'exercice antérieur⁽¹⁾	: 362 730,792 Dinars	: 458 162,416 Dinars
Sommes non distribuables⁽²⁾	: 3 185,056 Dinars	: 5 127,644 Dinars
Capital au 31.12	: 14 147 345,028 Dinars	: 10 899 934,413 Dinars
Nombre de titres	: 1 082 905	: 863 680
Nombre de porteurs de parts	: 2	: 2

⁽¹⁾Conformément à l'article 17 du prospectus du fonds « **FCP SALAMETT CAP** », les sommes distribuables de l'exercice 2013 ont été intégralement capitalisées.

(2) Les sommes non distribuables s'élèvent au 31.12.2014 à **3 185,056** Dinars contre **5 127,644** Dinars au 31.12.2013 et se détaillent comme suit :

	31.12.2014	31.12.2013
1- Résultat non distribuable	18 087,366	8 009,031
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	18 087,374	8 369,146
✓ +/- values réalisées sur cession de titres.	-0,008	-360,115
2- Régularisation des sommes non distribuables	-14 902,310	-2 881,387
- Aux émissions	-46 746,906	4 644,649
- Aux rachats	31 844,596	-7 526,036
Sommes non distribuables	3 185,056	5 127,644

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts.

Le solde de ce poste au 31.12.2014 se détaille ainsi :

- **Résultat distribuable de l'exercice** : **344 154,586** Dinars
 - **Régularisation du résultat distribuable de l'exercice** : **139 706,707** Dinars

SOMMES DISTRIBUABLES : 483 861,293 Dinars

VI AUTRES INFORMATIONS :

VI-1 Données par part

	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
• Revenus des placements	0,424	0,709	0,539
• Charges de gestion des placements	(0,097)	(0,163)	(0,134)
• Revenu net des placements	0,327	0,547	0,405
• Autres charges d'exploitation	(0,009)	(0,016)	(0,014)
• Résultat d'exploitation	0,318	0,530	0,392
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,129	(0,110)	(0,027)
• Sommes distribuables de l'exercice	0,447	0,420	0,365
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(0,129)	0,110	0,027
• Variation des plus ou moins-values potentielles sur Titres	0,017	0,010	(0,002)
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,007
• Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000
• Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	0,017	0,010	0,005
Résultat net de l'exercice	0,335	0,540	0,396
• Résultat non distribuable de l'exercice	0,017	0,010	0,005
• régularisation du résultat non distribuable	0,007	(0,002)	0,000
• Sommes non distribuables de l'exercice	0,024	0,008	0,005
Nombre de parts	1 082 905	863 680	1 256 776
Valeur liquidative	13,511	13,040	12,613

VI-2 Ratios de gestion des placements**31.12.14****31.12.13****31.12.12**

• Charges de gestion des placements /actif net moyen :	1,651%	1,005%	0,994%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,167%	0,101%	0,100%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	3,370%	3,270%	2,900%

VI-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% HT calculé sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de 8 260 TTC.